

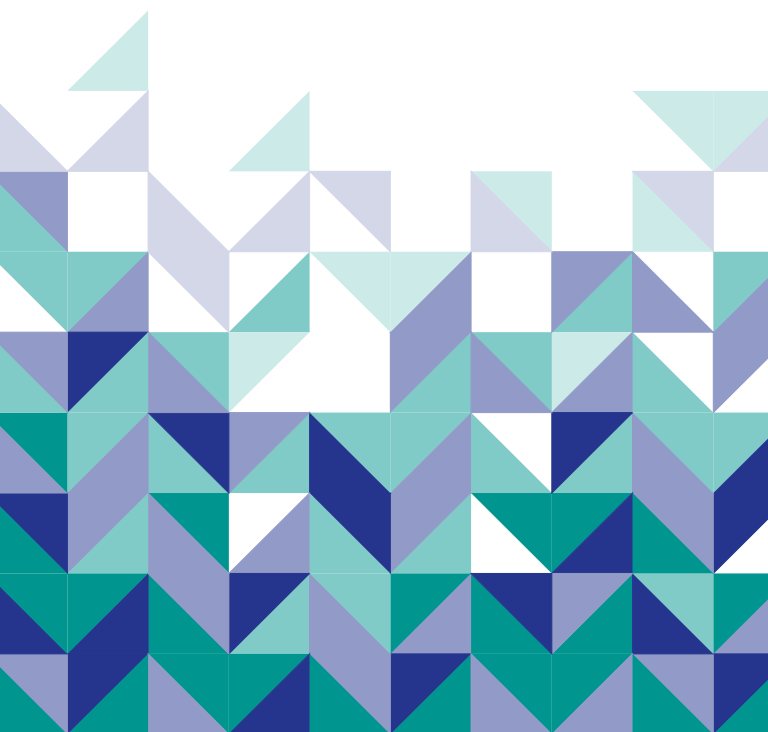


services
Aux Victimes

I N I T I A T I V E S

**Aide pour les
survivants des
victimes d'homicide**

**Aide et soutien dans le système
de justice pénale**



Vous pouvez consulter cette brochure sur le site du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse à l'adresse suivante : <www.gov.ns.ca/just/PolVS/homicide.htm>.

Certaines parties de cette brochure ont été adaptées et reproduites avec la permission du Victims of Violence Canadian Centre for Missing Children, <www.victimsofviolence.on.ca>.

Nous remercions cet organisme pour les informations qu'il nous a fournies.

Nous tenons également à remercier le personnel du Victims' Voice, programme national conçu pour aider les personnes touchées par un homicide ou un crime violent.

Introduction

Le décès d'un être cher est l'une des choses les plus difficiles à entendre. Il s'agit en effet d'une expérience extrêmement pénible. Cela peut toutefois être encore plus difficile si la personne en question a été victime d'un homicide.

En effet, quand la mort d'une personne résulte d'un acte délibéré de la part d'une autre personne, la douleur ressentie est à la fois intense et complexe. La façon dont la perte est ressentie dépend :

- de ce qui s'est passé au moment du décès de la victime;
- de l'acte de violence en lui-même;
- de l'expérience que vous avez de la violence ou encore du système de justice pénale;
- du soutien auquel vous pouvez avoir accès.

Cette brochure présente un certain nombre de sentiments et de réactions que les survivants aux victimes d'homicide connaissent, et explique le processus général qui se rapporte à ce type d'expérience. Nous espérons que cette brochure vous encouragera à demander l'aide dont vous avez besoin. Nombreux sont ceux pour qui un homicide est un événement extraordinairement difficile à vivre. Si vous vous retrouvez dans cette situation, vous devez donc vous entourer de personnes qui pourront vraiment vous aider, notamment les membres de votre famille.

Perdre un être cher

La perte d'un être cher est toujours une expérience douloureuse. Cette expérience est souvent différente si la cause du décès est le résultat d'un homicide. Il est en effet difficile de comprendre comment une personne peut en tuer une autre. Le caractère soudain et la façon dont la personne est morte peuvent engendrer un stress émotionnel, des problèmes physiques, des difficultés de nature sociale, ainsi que des problèmes financiers supplémentaires.



Sentiments les plus communs

Le chagrin est une chose très personnelle. Personne ne réagit de la même façon face à la perte d'un être cher. Voici quelques-unes des réactions les plus communes :

- Choc
- Incrédulいた
- Vide
- Abattement
- Dépression
- Manque

Autres sentiments communément ressentis par les survivants des victimes d'homicide

Si un de vos proches est victime d'un homicide, il se peut que vous fassiez l'expérience des sentiments suivants :

- Confusion
- Isolement
- Vulnérabilité
- Humiliation
- Vengeance
- Angoisse
- Crainte
- Colère
- Culpabilité
- Impuissance
- Accusation
- Perte de la foi

Ces états peuvent durer longtemps et peuvent s'intensifier pendant les vacances ou certaines journées où l'absence de l'être cher peut être encore plus vivement ressentie.

Les enfants et le chagrin

Il arrive que les enfants qui font l'expérience de ces sentiments les expriment, non pas verbalement, mais par un certain nombre de plaintes et de symptômes : maux de tête et de ventre, agressivité, comportements trop puériles pour leur âge, retour à des comportements qu'ils avaient par le passé. Les enfants connaissent également de bonnes périodes suivies de périodes difficiles, et ainsi de suite.

Les parents et le chagrin

Si la victime d'un homicide est un enfant, il se peut que chaque parent réagisse différemment. Cela peut donc entraîner des difficultés au sein de la famille. Il est alors important de comprendre les réactions de chacun et de faire preuve de patience.

Être victime d'un crime

Être victime d'un crime, c'est commencer une expérience totalement inconnue et difficile. Toutefois, il est important de se préparer en s'informant sur les conséquences possibles d'un tel acte. Voici certains des sentiments dont vous ferez peut-être l'expérience si vous êtes victime d'un crime :

Couverture de l'événement par les médias

- Vous pensez ne pas avoir été traité équitablement.
- Vous avez le sentiment que l'on a envahi votre vie privée.
- Vous êtes gêné par la façon dont le délinquant a été décrit ou encore par certains détails qui ont été donnés.
- Vous êtes inquiet parce que vous pensez que les médias et la société en général vont accuser la victime.

Mauvais souvenirs et sentiment de culpabilité

- Vous avez été témoin de l'homicide.
- Vous avez dû identifier le corps de la victime.
- Vous pensez que vous auriez pu faire quelque chose pour empêcher la victime de se faire tuer.
- Vous vous sentez coupable parce que vous avez fait quelque chose, ou vous auriez pu faire quelque chose pour éviter le crime.

Angoisses sur le crime

- Vous êtes angoissé parce que vous pensez que la victime a souffert pendant le crime.
- Vous vous demandez comment un être humain peut en tuer un autre de façon délibérée.
- Vous vous demandez combien de personnes sont accusées et de qui il s'agit.
- Vous vous demandez pourquoi la victime a été tuée : s'agit-il d'un hasard ou y a-t-il une raison?
- Vous craignez que l'on ne retrouve pas le délinquant et qu'il ne soit pas puni.

Angoisses et sécurité

- Vous ne vous sentez plus en sécurité et n'avez plus confiance en personne.
- Vous avez peur du délinquant ou craignez que celui-ci ne blesse quelqu'un d'autre.
- Vous ne pouvez pas regarder les informations ou voir des images violentes.



Problèmes familiaux et relationnels

- Vous avez des conflits avec votre famille au sujet du crime.
- Les membres de votre famille s'accusent les uns les autres.
- Vous connaissez le délinquant.
- Le délinquant est un membre de votre famille.

Sachez que pendant la période où vous avez affaire au système de justice pénale ou aux médias, il se peut que le travail de deuil soit retardé. Il faut donc faire preuve de patience, non seulement avec vous-même, mais également avec les membres de votre famille.

Si vous avez besoin d'aide professionnelle, veuillez communiquer avec le Bureau des services aux victimes de votre région pour demander des renseignements sur le Programme de consultation pour victimes d'actes criminels.

La procédure judiciaire

Se retrouver dans le système de justice pénale peut être difficile. Les survivants aux victimes d'homicide auront des expériences et des attentes différentes. Cela peut dépendre des accusations qui sont portées ainsi que de la façon dont la procédure se déroule. Par exemple, il arrive que certaines personnes doivent attendre plusieurs années avant qu'un procès n'ait lieu. Au sein d'une même famille, certaines personnes souhaiteront assister au procès, alors que d'autres refuseront.

Le système de justice pénale du Canada fonctionne par rapport à la présomption d'innocence. Cela signifie qu'une personne accusée est présumée innocente jusqu'à preuve du contraire. En tant que survivant d'une victime d'homicide, il se peut qu'à votre avis la procédure engagée se range du côté de l'accusé.

Une procédure judiciaire comporte un nombre important d'étapes. Les survivants des victimes d'homicide connaissent donc des réactions multiples à mesure que chacune de ces étapes se déroule.

Pour en savoir plus sur le système de justice pénale, le rôle des personnes qui en font partie, ainsi que les différentes étapes d'une procédure judiciaire, veuillez vous procurer, auprès du Bureau des services aux victimes de votre région, la brochure intitulée *Système de justice pénale : Informations à l'intention des victimes d'actes criminels*.

À quoi devez-vous vous attendre?

Le travail de deuil que vous devez faire peut se voir compliquer par tout ce que vous devez faire pendant le déroulement de la procédure judiciaire. Il se peut que vous fassiez l'expérience de sentiments communs aux survivants de victimes d'homicide, à savoir :

- **Isolation** si certains éléments ne vous sont pas révélés pendant l'enquête.
- **Revivre le traumatisme** chaque fois que vous voyez l'accusé ou sa famille dans le tribunal, témoignez, écoutez les autres témoignages, ou voyez des photos de la scène du crime.
- **Sentiment d'être exposé** par les médias qui parlent de vos réactions et divulguent certaines choses au sujet de votre famille et de la victime.
- **Injustice ou frustration** si l'accusé est reconnu non coupable ou si la peine prononcée ne vous satisfait pas.
- **Déception** si la reconnaissance de la culpabilité de l'accusé ne permet pas de soulager votre douleur.

Certains survivants aux victimes d'homicide pensent de plus que :

- l'accusé est mieux traité qu'eux ou leur famille, parce que la procédure judiciaire se déroule en fonction des droits de l'accusé;
- la victime semble oubliée dans la procédure judiciaire;
- les propos tenus sur la victime sont durs à entendre chaque fois que le tribunal se concentre sur les preuves et sur les actes de l'accusé;
- la victime ne semble pas être complètement « entendue » pendant le procès;
- la longueur du procès ne fait qu'ajouter à leur souffrance.

Il se peut donc que vous ressentiez les mêmes choses.

Il se peut également que participer à la procédure judiciaire vous permette de développer un sentiment de sécurité, d'importance, d'ordre et de contrôle. Cette procédure peut donc constituer un élément vital du travail intense et difficile que vous devez faire pour vous adapter à votre nouvelle réalité. Cela peut dépendre, dans une grande mesure, des gens que vous rencontrez et de l'aide que vous recevez.

Pour obtenir des renseignements sur les programmes des Services aux victimes, veuillez consulter la brochure intitulée *Services et programmes offerts par les Services aux victimes* ou communiquez avec le bureau le plus proche.

En général, la relation avec la police, l'avocat de la Couronne et les Services aux victimes prend fin quand le procès se termine. C'est donc à ce moment que vous pourrez enfin véritablement commencer votre travail de deuil, et pour lequel vous aurez besoin de soutien. Veuillez donc vous renseigner auprès du personnel des Services aux victimes en ce qui concerne les programmes susceptibles de vous aider.

Autres ressources

MADD Canada
www.madd.ca

- *Your Grief: You're Not Going Crazy*
- *Helping Children Cope with Death*
- *Men and Mourning: A Man's Journey through Grief*
- *Straight Talk about Death for Teenagers*
- *We Hurt Too: A Guide for Adult Siblings*

Fifteen Elements in Healing after Homicide (série)
(septembre 1998 – Janvier 2001)
Pathways: Winnipeg, Manitoba

- *Naming the Violence*
- *Stopping the Violence: Creating Safety*
- *Grieving the Loss, Mourning the Memory*
- *Encountering an Identity Crisis after Murder*
- *The Need to Know and Reconstruct the Facts*
- *Disconnection of Time... Spinning in a Time Warp*
- *Attending to Our Anger, Recycling Our Rage*
- *Holding Our Blame Accountable, Confronting Our Self-Blame*
- *The Need and Hope for Justice, Disillusionment with the Justice System*
- *Acknowledging the Loss: Finding Compensation*



- *Exploring, Controlling or Breaking – The Victim-Offender Trauma Bond*
- *The God Question: Searching for Meaning*
- *Crystallized Behaviour: Getting Stuck, Breaking Free*
- *Gaining Control, Independence and Freedom from our Victim Dependency*
- *Isolated, Feeling Alone, and Wanting to Belong*

La justice pour TOUS

www.murdervictims.com/Holidays.htm

- *Holidays and Grief*

Victims of Violence Canadian Centre for Missing Children

www.victimsofviolence.on.ca/research249.html

- *Homicide Survivors*

Victims of Violence Canadian Centre for Missing Children

Ottawa, Ontario

- *Does Everyone Feel Like This? Victims and Grieving*

Victims' Voice

- *Getting Through the Maze: A Guidebook for Survivors of Homicide (2002), Winnipeg, Manitoba*

Initiatives pour les services aux victimes

www.gov.ns.ca/just/PolVS/Aug2603/programs.htm

- *Système de justice pénale : Informations à l'intention des victimes de crimes*

Initiatives pour les services aux victimes

www.gov.ns.ca/just/PolVS/programs.htm

- *Services et programmes offerts par les Services aux victimes*



Communiquer avec nous

Dartmouth

Pour la municipalité régionale d'Halifax
277 Pleasant Street, Suite 306
Dartmouth, N.-É., B2Y 4B7

(902) 424-3307

Kentville

Pour les comtés suivants : Annapolis, Kings, Hants, Lunenburg,
Queens, Shelburne, Yarmouth et Digby
49 Cornwallis Street, Suite 204
Kentville, N.-É., B4N 2E3

(902) 679-6201

Numéro sans frais : 1-800-565-1805

New Glasgow

Pour les comtés suivants : Pictou, Guysborough, Antigonish,
Colchester et Cumberland
115 MacLean Street, 2nd Floor
New Glasgow, N.-É., B2H 4M5

(902) 755-7110

Numéro sans frais : 1-800-565-7912

Sydney

Pour les comtés suivants : Cape Breton, Richmond, Inverness
et Victoria
136 Charlotte Street, 4th Floor
Sydney, N.-É., B1P 1C3

(902) 563-3655

Numéro sans frais : 1-800-565-0071

Principal bureau des services aux victimes

Tél. : (902) 424-3309

Télécopieur : (902) 424-2056

Numéro sans frais : 1-888-470-0773

Site Web :

gov.ns.ca/just/Divisions/PolVS/VictimsInfo/VictimsServices.asp



Imprimé sur du papier contenant
des fibres recyclées



Ministère de la Justice
Division des services aux victimes et de la police